



## **COMMUNIQUE N°011/ODEP/MARS/2025**

### **TENTATIVE D'ENLEVEMENT OU ARRESTATION ARBITRAIRE ? VIOLATION DU DROIT CONSTITUTIONNEL DU PROFESSEUR FLORIMOND MUTEBA, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ODEP**

« L'histoire nous enseigne que lorsqu'une cause est juste, aucune intimidation ne saurait en détourner les défenseurs. » C'est avec cette conviction profonde que nous réaffirmons notre détermination à lutter contre les anti-valeurs qui gangrènent notre société. À ceux qui, avec courage et engagement, se tiennent à nos côtés dans ce combat pour la transparence et la bonne gouvernance, nous exprimons notre gratitude indéfectible. Nous saluons tout particulièrement la presse engagée, ces jeunes conscients de leur responsabilité face à l'avenir de notre nation, ainsi que les organisations de la société civile qui ne cessent de défendre, avec abnégation, les principes de justice et d'équité.

Dans ce contexte, il est impératif d'alerter l'opinion publique sur la tentative d'arrestation arbitraire dont nous avons été victimes le vendredi 14 mars 2025. Des individus non identifiés, opérant en dehors de tout cadre légal, ont tenté d'arrêter **le Professeur Florimond MUTEBA, Président du Conseil d'Administration de l'Observatoire de la Dépense Publique, dans les locaux du Partenariat des Organisations de la Société Civile et de l'Inspection Générale des Finances (IGF)**. Pourtant, notre organisation ne fait plus partie de cette structure, ce qui rendait notre présence en ces lieux inexistante.

Une arrestation légale doit obéir à des procédures strictes, or aucun mandat n'a été présenté, aucune notification n'a été faite. **S'agissait-il réellement d'une procédure judiciaire ou d'une tentative d'enlèvement déguisée ? Et si cette machination avait abouti, quel traitement était réservé au Professeur Florimond MUTEBA ? Une séquestration arbitraire, des actes de maltraitance inavouables, ou pire encore, une élimination ciblée visant à réduire au silence une voix engagée pour la transparence et la justice ?** Cette attaque constitue une menace grave non seulement contre lui, mais contre tous ceux qui luttent contre les abus de pouvoir. Nous dénonçons fermement cette dérive dangereuse et exigeons qu'une enquête indépendante soit menée sans délai pour établir la vérité et identifier les responsables. L'État de droit ne peut tolérer de telles pratiques, et nous ne céderons pas face à cette tentative d'intimidation.

Cette atteinte flagrante à nos droits fondamentaux constitue une violation manifeste de la Constitution de la République Démocratique du Congo. En effet, **l'article 17 de la Constitution est explicite : « Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Nul ne peut être arrêté ou détenu que dans les cas prévus par la loi et selon les formes qu'elle prescrit. »** En l'absence d'une base légale justifiant cette action, nous sommes en droit de nous interroger sur l'objectif réel poursuivi par ces agents. Ce type de dérive ne peut être toléré dans un État qui se veut démocratique et respectueux des droits humains.

**L'article 18 de la Constitution renchérit en stipulant que « Toute personne arrêtée doit être immédiatement informée des motifs de son arrestation et de toute accusation portée contre elle dans la langue qu'elle comprend. »** Or, non seulement aucune explication ne nous a été fournie, mais les agents impliqués ont quitté les lieux précipitamment face à l'absence de tout fondement légal. **Leur retour ultérieur avec un mandat de comparution ne saurait légitimer leur première intervention**, qui s'apparente clairement à **une tentative d'enlèvement arbitraire**, en violation tant des normes nationales que des conventions internationales ratifiées par la RDC.

Face à de telles dérives, nous réaffirmons avec force notre attachement à la justice et à l'État de droit. Comme l'affirmait **Montesquieu, « une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi, mais elle doit être loi parce qu'elle est juste »**. Nous exigeons ainsi des autorités compétentes une prise de position claire contre ces pratiques qui bafouent les droits fondamentaux des citoyens et compromettent les acquis démocratiques chèrement obtenus.

Plus que jamais, nous appelons à la mobilisation de toutes les forces vives de la nation pour faire échec à l'arbitraire. **« L'oppression organise le désordre »**, disait **Victor Hugo**, et il nous incombe de défendre, avec intransigeance, les valeurs républicaines qui fondent notre nation. Un Congo démocratique ne saurait tolérer de telles pratiques, car, comme le rappelait **Nelson Mandela, « priver les gens de leurs droits humains, c'est remettre en cause leur humanité même »**.

Fait à Kinshasa, le 17 Mars 2025

**Pour l'Observatoire de la Dépense Publique**

**Cellule de Communication de l'ODEP**

